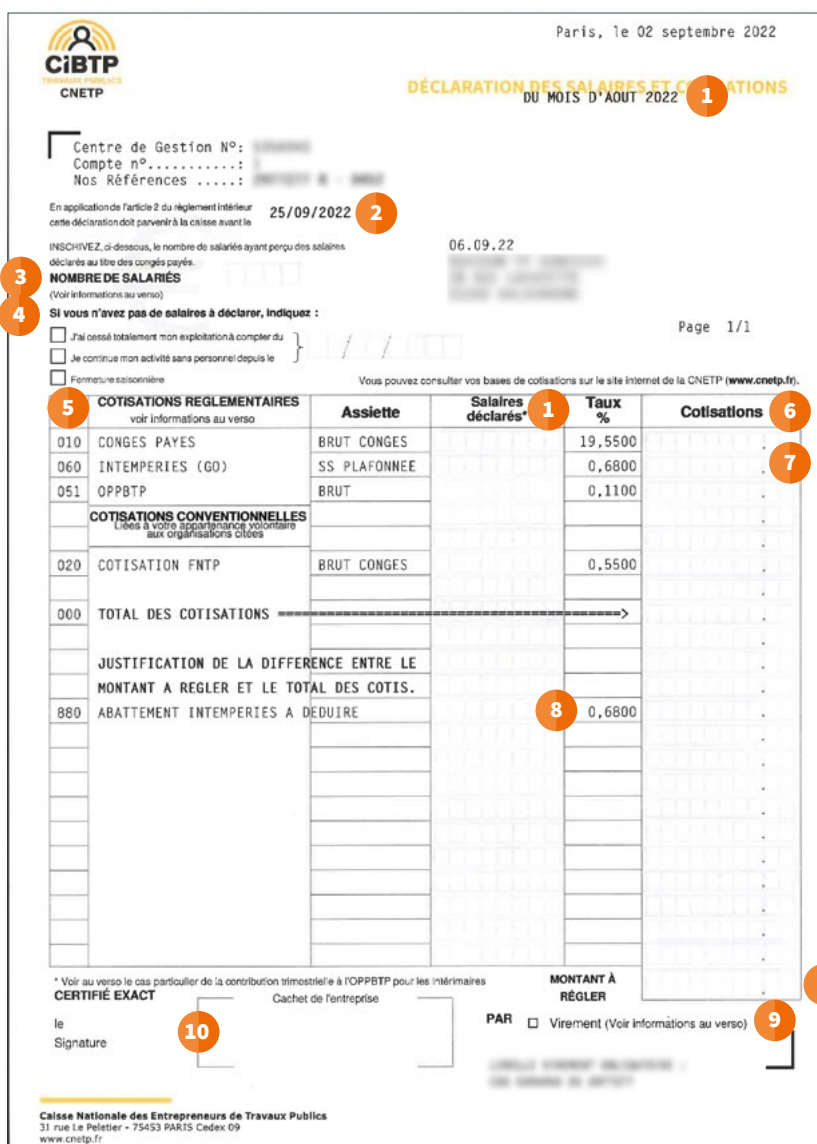


LES RUBRIQUES DE L'IMPRIMÉ

La CNETP numérise tous les documents déclaratifs : merci d'écrire lisiblement À L'ENCRE NOIRE EXCLUSIVEMENT.

Certains éléments sont préimprimés :

- l'identification de l'entreprise,
- la période de déclaration,
- la date limite de règlement.



Paris, le 02 septembre 2022

DÉCLARATION DES SALAIRES ET COTISATIONS
DU MOIS D'AOUT 2022

Centre de Gestion N° :
Compte n° :
Nos Références :

En application de l'article 2 du règlement intérieur
cette déclaration doit parvenir à la caisse avant le 25/09/2022

INSCHIVEZ, ci-dessous, le nombre de salariés ayant perçu des salaires
déclarés au titre des congés payés. 06.09.22

3 NOMBRE DE SALARIÉS
(Voir les informations au verso)

4 Si vous n'avez pas de salaires à déclarer, indiquez :
 J'ai cessé totalement mon exploitation à compter du
 Je continue mon activité sans personnel depuis le
 Fermeture saisonnière

Page 1/1

Vous pouvez consulter vos bases de cotisations sur le site internet de la CNETP (www.cnetp.fr).

5	COTISATIONS REGLEMENTAIRES voir informations au verso	Assiette	Salaires déclarés 1	Taux %	Cotisations 6
010	CONGES PAYES	BRUT CONGES		19,5500	
060	INTEMPERIES (GO)	SS PLAFONNEE		0,6800	
051	OPPBTP	BRUT		0,1100	
COTISATIONS CONVENTIONNELLES Liées à votre appartenance volontaire aux organisations citées					
020	COTISATION FNTP	BRUT CONGES		0,5500	
000	TOTAL DES COTISATIONS				
JUSTIFICATION DE LA DIFFERENCE ENTRE LE MONTANT A REGLER ET LE TOTAL DES COTIS.					
880	ABATTEMENT INTEMPERIES A DEDUIRE			0,6800 8	

* Voir au verso le cas particulier de la contribution trimestrielle à l'OPPBTP pour les intérimaires

CERTIFIÉ EXACT Cachet de l'entreprise

MONTANT À RÉGLER

le Signature 10

PAR Virement (Voir informations au verso) 9

Caisse Nationale des Entrepreneurs de Travaux Publics
31 rue Le Peletier - 75453 PARIS Cedex 09
www.cnetp.fr

1 SALAIRES DÉCLARÉS

Ce sont les salaires acquis dans le mois mentionné dans l'intitulé de la déclaration.

La somme est à inscrire sans les centimes.

2 DATE LIMITE DE RÈGLEMENT

3 NOMBRE DE SALARIÉS

Cette information est indispensable à l'enregistrement de la déclaration de salaires et aux contrôles de cohérence.

Elle est à remplir avec soin afin de rendre plus exhaustives les statistiques que la CNETP fournit à la Profession.

4 SI VOUS N'AVEZ PAS DE SALAIRES À DÉCLARER

au cours de la période, cocher la rubrique concernée et compléter la date.

Ne jamais barrer la déclaration.

5 CODIFICATION INTERNE

6 COTISATIONS

Elles sont à arrondir au centime le plus proche. Le point préimprimé sert de séparateur de décimales.

Ne pas inscrire de virgule.

7 Inscrire impérativement le total avec les décimales

(zones de contrôle qui évite les erreurs de comptabilisation)

8 ABATTEMENT INTEMPÉRIES A DÉDUIRE

Cette ligne n'apparaît que s'il reste de l'abattement intempéries à déduire sur la campagne.

Il n'y a aucun rapport avec l'abattement fiscal pour frais professionnels.

Pour connaître la méthode de calcul, un outil est à votre disposition dans l'espace téléchargement de la rubrique Affiliation (zone de téléchargement).

9 MODALITÉS DE PAIEMENT

Les adhérents intéressés par le règlement par virement sont invités à se rapprocher du service Adhérents.

10 LA DÉCLARATION DOIT ÊTRE SIGNÉE ET DATÉE

→ Consulter la rubrique **Affiliation / Détermination des assiettes de cotisations** (zone de téléchargement) pour plus de détails.